

***ATTENTION: pour permettre un chronométrage au
50° kilomètre, le départ se fera au pressoir de Rudenoise
le dimanche 12 février 2012 à 8 heures***

**8 HEURES DE CHARLY sur MARNE "CHALLENGE GABRIEL AUDINOT"
"TROPHEE BENOÎT DOUAY"**

La quinzième édition des "8 heures de Charly - Challenge Gabriel Audinot" - Trophée "Benoît DOUAY" organisée par « les huit heures de Charly » de Charly / Marne avec le concours de l'A.C. Château-Thierry, de la municipalité de Charly et du Conseil Général de l'Aisne se déroulera le **dimanche 12 février 2012** sur un circuit **de 2,581 km** (*précédé d'une boucle de 0,961 km*) en partie fermé à la circulation.

Art.1 : Les épreuves se déroulent selon les règles de la FFA, de la commission des courses hors stade **et du règlement des circuits sélectifs**. Elles sont ouvertes à tous, licencié(e)s ou non.

Les concurrent(e)s devront **obligatoirement fournir une licence F.F.A. ou U.F.O.L.E.P. ou un certificat médical de moins d'un an** indiquant clairement la non contre-indication à la pratique de la marche athlétique.

Art.2 : En cas de contestation, le Juge-Arbître tranchera.

Art.3: L'épreuve des 8 heures est ouverte aux espoirs, seniors et vétérans hommes ou femmes né(e)s avant 92. Elle est ouverte aux équipes de 2 ou 3; une seule chasuble par équipe sera échangée, à chaque relais libre, obligatoirement en dehors de la ligne de contrôle.

Le départ de l'épreuve est donné **au pressoir de Rudenoise** à 8 heures du matin; les concurrent(e)s sont arrêté(e)s après 7 h 45 d'épreuve.

**Un temps sera pris au 50° km soit une boucle et 19 tours
A la demande de la C.N.M., ce temps ne sera pris en
compte que si le marcheur termine l'épreuve des 8 heures**

Art.4: Les concurrent(e)s juniors [né(e)s 93 et 94] ainsi que celles et ceux qui ne désirent pas faire les 8 heures effectueront 4 tours soit **10 km**: le départ est fixé à 10 heures, **aux 4 coins (près de l'église)**.

Art.5: Les concurrent(e)s cadet(te)s et minimes [né(e)s de 95 à 98] effectueront **2 tours soit 5,162 km**: départ 14 heures, **salle des Illettes**.

Art. 6: Les concurrent(e)s benjamin(e)s, poussin(e)s [né(e)s de 99 à 2002] effectueront **7 petits tours soit 2,079 km**: départ 15 heures; les pré-poussin(e)s [né(e)s en 2003 et après] feront **4 petits tours soit 1,188 km**

Art.7 : Une pénalité sera imposée au point de contrôle à tout(e) concurrent(e) ou toute équipe ayant eu des cartons rouges: 5 minutes d'arrêt après le 4° carton, 10 minutes après le 5° et ainsi de suite.

Art.8 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de non respect du présent règlement.

Art.9 : Les droits d'inscription sont indiqués sur les feuilles d'inscriptions

Art.10 : Il ne sera remboursé aucun frais de déplacement.

Art.11 : Le plan joint indique les différents points de la course: **respectez les panneaux de réservation**. (contrôle, soins, ravitaillements, ..)